

Notes sur Juan Antonio Zamàcola

Juan Antonio Zamàcola, auteur de *l'Historia de las Naciones Bascas* naquit à Dima vers le milieu du XVIII^{me} siècle de Santiago Zamàcola, seigneur de la casa solar de Zamàcola. Les archives de Dima ayant été brûlées pendant la dernière guerre carliste (1), nous en sommes réduits à reconstituer cette famille suivant les diverses mentions qu'en fait Juan Antonio dans son ouvrage. Il paraît avoir eu trois frères: L'ainé, Santiago, vicario de Dima & vicaire ecclésiastique de la merindad de Arratia; un autre frère aussi prêtre qui passa au Chili & est l'auteur de différents ouvrages imprimés ou inédits (2), le fameux Simon Bernardo qui joua un si grand rôle en Bizcaye dans les premières années du XIX^{me} siècle; enfin, une soeur, Ramona qui était sans doute la mère de son neveu Cristobal de Vicuña habitant Madrid. Juan Antonio nous parle aussi de son beau frère Julian de Argaiz, sans que nous sachions à quelle alliance répondait cette parenté.

Juan Antonio paraît avoir été élevé dans la maison de Zamàcola dans les propriétés de laquelle se trouve la grotte de Balzola qu'il explora dans son enfance avec un domestique gascon qui se nommait Jacques (3).

Regidor du señorío de Bizcaya & capitaine des tercios de Dima, il fit en 1795 la guerre contre les Français, en compagnie de son frère Simon Bernardo. Comme lui escribano, il fut constamment mêlé à sa vie & à ses affaires. Simon Bernardo, marié à Maria de Bazarro (4), était dans une situation des plus aisées, lui permettant de faire beaucoup de bien à ses parents & à ses amis & était très

(1) Il paraît, nous a dit un vicaire de Dima où nous sommes allés pour rechercher ce qui avait trait à cette famille, que les archives étaient conservées dans un local situé au dessus de la prison. Les carlistes ayant mis le feu à celle ci, il ne resta rien de l'étage supérieur.

(2) Nous tenons ce renseignement de la source indiquée dans la note précédente.

(3) *Historia de las Naciones Bascas*, p. 104.

(4) Id. 194.

aimé à Dima (1). C'est là qu'il se réfugia d'abord, lors des troubles de la Zamacolada, Bilbao & les environs étant aux mains de ses ennemis, mais il fut obligé de s'enfuir devant l'irruption de ceux-ci qui saccagèrent sa maison & s'emparèrent de ses papiers qu'ils emportèrent à Bilbao. Une tradition conservée à Dima veut qu'il se soit échappé au dernier moment par un souterrain qui unit la maison de Zamàcola à une chapelle voisine qu'il avait fait reconstruire.

Malgré l'impopularité que lui avait valu ses projets d'établir le service militaire en Bizcaye, Simon Bernardo n'avait pas perdu la confiance du Señorío. Il fut chargé d'une mission à Madrid auprès du Prince de la Paix. Juan Antonio l'y accompagna. Ils étaient logés chez leur neveu dont nous avons parlé, Cristobal de Vicuña. C'est là que, accablé de travail & éprouvant des contrariétés avec le tout puissant ministre, il donna des signes de dérangement cérébral, au mois de janvier 1806. Il fut enfermé dans le couvent de Santa Bàrbara, sous la garde de deux soldats & d'un ministre de la Ronda. Il ne traina plus qu'une vie languissante, malgré le traitement énergique qu'on lui fit subir (2). Après un voyage à Paris, sans doute pour sa santé, il revint mourir à Dima le 23 mars 1809 à l'âge de 50 ans. (3)

Juan Antonio resta sans doute à Madrid. Il s'était marié avec Anna Villar & en avait eu plusieurs enfants. C'est dans ses bras, nous dit-il, qui mourut en 1806 le célèbre Astarloa, auteur de *l'Apología de la Lengua Vascongada*. Il avait publié, à une époque que nous ignorons, un recueil de chants populaires qui paraît avoir eu du succès car il en parut plusieurs éditions dont la troisième est datée de 1805 (4): c'est un peu après qu'il publia un ouvrage en deux volumes intitulé: *Tribunales de España*. Il y traite de la législation des Provinces Basques dans les introductions des deux volumes et aux paragraphes 10 et 32 du chapitre IV du premier. (5).

(1) *Boletín de la Comisión de Monumentos Históricos de Vizcaya*, p. 58.

(2) On le jetait dans la mer à l'improviste. (H. N. B. p. 194).

(3) Id.

(4) *Colección de las mejores coplas de seguidillas, tiranas y polos que se han compuesto para cantar a la guitarra*, par D. PRECISO, Madrid Ibarra, 1805.—2 vols. en 12, 3^a edición (D. Preciso era pseudónimo de D. Nicolas Zamacola, escribano de Madrid).

RODRIGUEZ MARIN, *Cantos populares españoles*, T. I., p. IX.

(5) *Tribunales de España, Práctica de los juzgados del Reyno, y resumen de las obligaciones de todos los Jueces y Subalternos, para instrucción de los jóvenes que se dedican al estudio de las Leyes y ense-*

Après les événements de Bayonne, Juan Antonio prit du service auprès du roi Joseph Bonaparte. Il nous apprend dans un document que nous citerons plus bas qu'il fut greffier principal du tribunal civil de la Cour d'Espagne, Secrétaire général du Timbre & enfin Commissaire de police; Il fut décoré de l'ordre royal d'Espagne fondé par le roi Joseph.

Mais les mauvais jours venaient pour lui. Les *afrancesados* étaient obligés par la réprobation publique de suivre les armées françaises dans leur retraite, d'abord au delà de l'Ebre, puis de l'autre coté des Pyrénées. Le gouvernement français devait fournir à la subsistance de ces émigrés sans ressources. Juan Antonio qui avait à sa charge femme & enfants fut interne d'abord à Montpellier, mais, vu sa qualité de Commissaire de police, il fut classe comme simple soldat, ce qui lui valait une solde bien maigre. Malgré ses protestations., il y fut maintenu. C'est alors que, désespéré par l'injustice dont il était victime, il quitta sa résidence & se rendit à ses frais à Auch d'où il adressa une nouvelle réclamation que voici:

Excmo. Señor Conde de Otto (1).

Señor:

La desgracia que ha dirigido mis pasos desde que entré en Francia, me pone en precisión de molestar a V. E. a fin de que se me considere para los socorros sucesivos en la clase distinguida que me corresponde.

Desde el mes de febrero de este año, que cobré en Montauban 160 rs, por dos quintas partes de la tercera mesada, no he visto dinero alguno de socorros, a pesar de las repetidas instancias que tengo hechas en Montpellier.

En aquella ciudad me he mantenido desde Julio miserablemente, a pension de 5 rs diarios, con un corto socorrillo que me libró mi esposa conociendo mi desventura, en el momento que se abrió la

ñanza de las escribanos, litigantes, procuradores, agentes y demás oficios y clases del Estado, por D. J. A. de Zamacola, Escribano Real del Colegio de Madrid, de Provincia, y Comisiones de la Real Casa y Corte, y del Juzgado de Imprentas y Librerías del Reyno. Madrid: en la imprenta de la hija de Joaquín Ibarra, 1806. (ALLENDE SALAZAR, Biblioteca del Bascófilo, p. 467.)

(1) Louis-Guillaume Otto, né à Yorck (Grand Duché de Rade) le 7 avril 1734, Diplomate de renom pendant la Révolution & l'Empire Conseiller d'Etat, comte de Mosloy. Mort à Paris le 9 décembre 1817.

comunicación con España, privándose ella y mis tiernos niños de lo necesario para su subsistencia precisa.

Mi conducta no pudo ser allí reprehensible: no asistía sino qual tal vez al café: no concurrí jamás a las casas de juego: ni he tenido más ocupación que la de leer y escribir en mi quarto y pasar las demás horas del día en la Biblioteca pública; pero a pesar de esto y de que constaba a los Españoles que componían la junta de allí, que no traje dinero a Francia, ni tuve jamás el talento de saber robar, ni de ser importuno, no pude lograr que se me socorriese. La causa ignoro todavía.

Luego que se recibió la orden del ministerio de la guerra para alistarse los empleados civiles en los Depósitos militares, acudí, como todos, a que se me clasificase de teniente: pero el Xefe de estado mayor fr. Montpellier, Mr. Ricard (1), que vió que yo estaba puesto en la lista con el empleo de Comisario de Policía de Madrid me dixo con tono demasiado imperioso «que esta clase de empleados era despreciable en Francia: que yo debía estar en la misma: y que sólo me daría la de soldado si quería alistarme en su depósito».

Al dia siguiente le llevé una esquila del Consejero de Estado D. Manuel Cambronero (2) por la que le decía que además de ser yo noble por mi familia y Comisario de Policía por el Rey con sueldo de 25 D rs anuales, me correspondía la clase distinguida por el empleo de Secretario General del Timbre de España, también por el Rey, que servía con sueldo de otros 25 D rs y le añadí de palabra que ya al tiempo que el Rey me nombre Comisario de Policía, era yo Notario de los Reynos, Grefier Principal del Tribunal civil de la Corte de España con mas de 30 D rs que me valían anualmente sus dere-

(1) Joseph-Barthélemy-Honoré-Louis Amable de Ricard, né à Cette le 17 novembre 1787, sous-lieutenant au 4me Chasseurs à cheval en 1804. Passé au 10me Chasseurs, il fit la campagne d'Espagne de 1808 à 1810. Ses cousins germaines MM. Clary neveux du roi Joseph essayèrent en vain de le faire passer à son service. En disponibilité en 1814 & 1815. Capitaine au 2me Chasseurs à la réorganisation de l'armée Général de Brigade en 1845. Il a laissé des *Mémoires*.

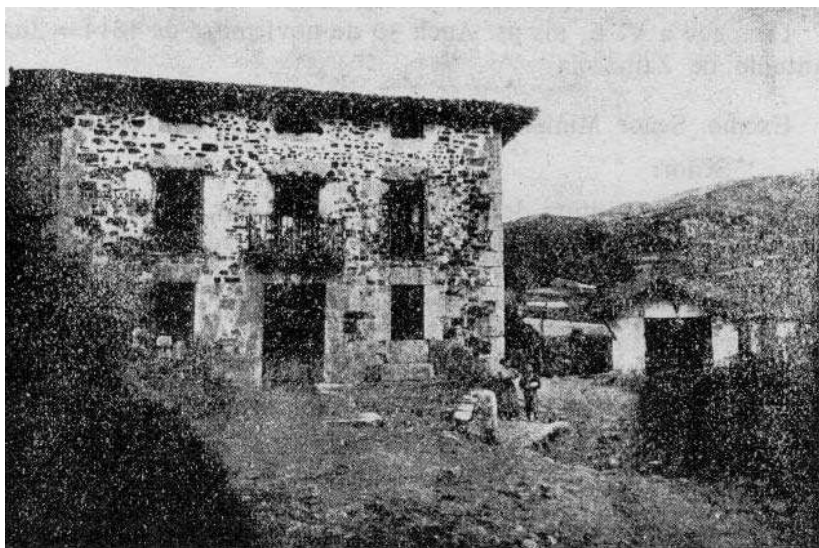
Il est amusant de constater le mépris de cet homme de la Révolution & de l'Empire pour les Commissaires de Police à qui le décret de Messidor sur les préséances réservait un rang si distingué.

(2) Manuel María Cambronero, né en 1765 à Orihuela, juriste estimé. Secrétaire d'Etat du roi Joseph. S'exila avec lui lors de la déroute. Rentré en Espagne à l'amnistie, il ouvrit à Madrid un cabinet d'affaires renommé. Il est l'auteur d'un important travail sur les majorats, Madrid, 1820. Mort en 1834.

Il résidait déjà le 4 Novembre 1813 à Auch d'où il certifie qu'il connaît le Chevalier de Balbuena, officier d'ordonnance de S. M. C. (Arch. du Gers).

chos, y que además me hallaba condecorado con la Rl Orden de España: pero todo fué en vano, porque enfurecido este Xefe me volvió los papeles diciéndome «Si V. es Grefier principal y Secretario General del Timbre, también es V. Comisario de Policía, y ha V. de sufrir la clase despreciable que corresponde a ellos» y me despidió con altivez en el momento mismo en que acababa de dar hoja de ruta de teniente al mozo de caballos del Presidente de la Cancillería de Valladolid, y a cuantas mujeres se le presentaban, sea quall fuere su clase.

Viéndome ultrajado así por un hombre a quien no he visto ni



hablado hasta este momento, he venido a Auch sin etapas ni alojamiento ni mas documento que un pasaporte del Maire de Montpellier, y aquí me encuentro también con las mismas dificultades.

Mi compañero Dn. Ceferino Cevallos, comisario de Policía tambien de Madrid, hijo de una casa ilustre de Burgos, se halla alistado de sargento en este Depósito sin que haya podido obtener la clase de oficial; y pues que no puede menos de tocarme la misma suerte, no he querido presentarme y me mantengo en esta ciudad, resuelto a morir antes de necesidad, que sufrir el bochorno de verme pos-

puesto a tanta multitud de hombres de un rango más raso que el mío.

En estas circunstancias y con noticia de que se trata de arreglar otro orden de socorros para lo sucesivo, ruego a V. E. que si en efecto deve ser despreciable el empleo de Comisario de Policia, en que me comprendió el Sr. Duque de Sta. Fé (1) a nuestra entrada en Francia sin hacer mencion de los otros dos empleos que yo obtenia, se me incorpore en las nuevas listas que se formen como Grefier principal de los tribunales civiles de la Corte de España y Secretario General Chef de Bureau del timbre, con sueldo por ambos empleos de mas de 50 D rs anuales, como podrán informar en caso necesario los señores Ministros de la Justicia y de Hacienda de España que residen en Paris y quantos hubieren estado en Madrid.

Dios gde a V. E. ms as. Auch 30 de noviembre de 1814 = Juan Antonio de Zamàcola.

Excmo. Señor Ministro de la Policia General de Francia.

Señor:

De la copia adjunta del recurso que dirijo hoy al conde de Otto, Presidente de la Comisión de socorros de refugiados españoles, verá V. E. que el xefe militar del Estado Maior de Montpellier, Mr. Ricard, me ha privado de los socorros que me pertenecen de clase distinguido por Greffier principal del Tribunal civil de la Corte de España, y Secretario General, Jefe de bureau del Timbre de todo el Reino, sólo porque al mismo tiempo he desempeñado el cargo de Comisario de policia general de Madrid, empleo que se ha considerado en España como de primer rango y para las personas mas afectas a la causa y distinguidas desde su ereccion.

Esta noticia tan extraña para los Españoles me pone en precisión de interrumpir la atención de V. E., y le

(1) José Miguel de Azara, né en 1746 à Aviz. Servit d'abord à La Havane. Vice Roi du Mexique sous Charles IV. Présida la junta de Bayonne. Fut successivement ministre de la Justice, des Indes, des Affaires ecclésiastiques & enfin des Affaires Etrangères du roy Joseph. Duc de Santa Fe en 1811. Quand le roi Joseph quitta l'Espagne, il le suivit à Montauban & ensuite à Paris où il resta jusqu'en 1820. Il était à la tête des réfugiés espagnols. Rentré en Espagne en faveur de l'amnistie, mais mal accueilli par Ferdinand VII, il revint en France en 1822. On a de lui des *Mémoires* publiés par D. Gonzalo O'Farill où il justifie des faits survenus de mars 1808 à avril 1814. Il en existe une traduction française due à A. Foudras, 1815. Il mourut à Bordeaux le 20 juin 1826 à l'âge de 80 ans.

Suplico encarecidamente que si, en efecto, estan reputados por clase no distinguida los comisarios de policia de Francia, y con especialidad los de la Corte, se sirva obtener de S. M. un real decreto para que la circunstancia de haber sido yo comisario de policia de Madrid, no me impida el gozar de las distinciones que me corresponden por mi familia y por los demas empleos que obtenia al tiempo de mi retirada con los exercicios franceses, en los depósitos militares de Francia y especialmente en el de Auch adonde vine a incorporarme; y que asimismo se digne pasar las ordenes oportunas al Ministerio de la Guerra y a la comision del conde de Otto para que lo tengan entendido.

Dios guarde a V. E. muchos años. Auch, departamente de Gers, 30 de noviembre 1814. = Excmo. Señor: = Juan Ant. de Zamácola.

Un mois était à peine écoulé que le colonel de Vienne (1) faisait connaitre au préfet du Gers que «M. Zamacola, secrétaire général de Timbre, réfugié espagnol a été placé dans le grade de lieutenant». Le préfet en informait le Directeur Général de la Police en ajoutant que ce grade lui donnait un traitement de 37 fr. 50 par mois, «le plus fort que les instructions ministérielles permettent d'accorder aux employés civils» (2).

Ainsi sorti de la misère, Zamàcola installé à Auch obtint par sa conduite d'être classé par le préfet le 25 Décembre 1815, au nombre des réfugiés les plus recommandables. En cette qualité, il fut nommé d'une commission chargée de distribuer un secours de 2.000 francs à ceux de SES compatriotes qui sont «dans le plus grand besoin & dont la position est la plus pénible» (3).

Il était encore à Auch le 26 mai 1817, date à laquelle le Ministre de la Police écrit au préfet du Gers:

«Des révélations qui n'ont encore d'autre crédit que celui que mériterait le personnage qui les a faites, établissent qu'un sieur Zamacola ex commissaire de police à Madrid aurait pris une part

(1) M. de Vienne, d'une des meilleures familles de Bourgogne volontaire en 1793, sous lieutenant au 6me hussards en 1800, capitaine en 1804, chef d'escadrons au 3me hussards en 1809, chef d'Etat major en 1815, colonel & disponible en 1819, avait fait les campagnes. de Vendée, d'Italie, d'Allemagne, de Hanovre où il était aide de camp du général Dessoles, d'Espagne, de Portugal, commandant le dépôt de prisonniers à Auch où il avait épousé demoiselle Marie Daignan. Mort à Auch en 1823.

(2) Archives Departementales du Gers. Etrangers. 1814.

(3) Id. 1815.

très active à des projets de complot formé par des Espagnols réfugiés contre la tranquillité des deux pays dont les intérêts politiques sont solidaires en pareil cas. On indique la résidence actuelle du sieur Zamàcola à Auch. Quoique les instructions générales que j'ai été dans le cas de vous adresser pour vous recommander la plus exacte surveillance sur tous les Espagnols réfugiés établis dans votre département aient pourvu implicitement aux précautions dont le sieur Zamacola devrait être l'objet, je crois devoir appeler spécialement votre attention sur ce personnage. Assurez vous de ses démarches & de ses relations. Si les soupçons élevés contre lui semblent confirmés par le résultat de vos recherches, vous saurez agir à propos pour prévenir toute démarche nouvelle.»

Après enquête du Gers pouvait répondre, le 16 juin 1817: «J'ai tout lieu de croire que les soupçons élevés sur le compte du sieur Zamàcola n'ont aucun fondement car tous les rapports que je reçois me confirment qu'il vit très retiré & très tranquille» (1).

A la fin de la même année, le 27 décembre 1817 Zamàcola perdait sa femme Marie Anne Villar qui était venue partager son exil (2).

Depuis longtemps déjà, Zamacola travaillait à un ouvrage d'histoire Basque. Comme nous l'avons vu, il avait été en rapport avec Astarloa & sans doute avec Erro, héritier des papiers du premier; il s'intéressait à tout ce qui concernait le passé de son pays natal. Il s'excuse dans la préface de son ouvrage de ce que celui ci a perdu par la difficulté qui s'est offerte à lui pour consulter des documents trop éloignés & pour acquérir, vu son peu de ressources des livres qui lui auraient été utiles. Quoiqu'il en soit, il publia à Auch en 1818 un travail en trois volumes portant pour titre: *Historia de las Naciones bascas de una y otra parte del Pirineo Septentrional y costas del*

(1) Id. 1817.

(2) «L'an 1817, le 28 décembre, à 9 heures du matin, par devant nous Jean Jacques Marie de Vic, chevalier de Malte & de l'ordre royal & militaire de Saint Louis, maires de la ville d'Auch, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sont comparus Dominique Martin âgé de 21 ans & Joseph Marie Andraca âgée de 23 ans, habitans d'Auch, Espagnols réfugiés, lesquels ont déclaré que hier au soir à 10 heures dame Marie Anne Villar âgée de 40 ans, épouse de monsieur Jean Antoine Zamacola, Espagnol réfugié habitant d'Auch au quartier du Caillaou, maison de monsieur Paris notaire, est décédée dans la susdite maison. Nous a vons signé le présent acte avec les témoins après que lecture leur en a été faite. LE CHEV. DE VIC, MARTIN DE ARCUE, ANDRACA.» (Etat civil de la commune d'Auch, Décès 1813 à 1817, Suppl. f. 2.).

mar Cantábrico, desde sus primeros pobladores hasta nuestros días...
Auch, Imp. Viuda de Duprat, 1818 (1).

Le hasard des recherches parmi les vieux papiers nous a fait découvrir un sommaire de cet ouvrage rédigé en français souvent peu correct, non écrit de la main de l'auteur mais portant une correction autographe, qui nous permet de nous rendre compte qu'une partie seule de l'ouvrage a été imprimée. Ce sommaire est écrit sur huit pages sous ce titre: «Indice des matières que contient l'ouvrage Espagnol *Histoire des Basques de l'un & l'autre côté des Pyrénées* et (2) intitulé (ce mot a été rayé) *Voyages & travaux d'un Réfugié Espagnol dans le Midi de la France*». Jusqu'à la cinquième page, l'indice est la table exacte de l'ouvrage imprimé. Les pages 6, 7 & 8 donnent le sommaire de la suite qui a dû rester manuscrite. Nous croyons intéressant de donner ce sommaire qui donne une idée de la fin du livre qui semble avoir été composée en même temps que le début & existe peut être encore, si les papiers de l'auteur n'ont pas été détruits:

Pais du Beard.

Description du pais du Beard.

Signification du mot Beard.

Confédération des anciens Bearnais avec le pays basque de la Cantabre & du Pyrènes.

Histoire des vicomtes du Beard. Genealogie de ceux ci.

Le Beard se met sous l'obeissance de Luis 13 de France.

Discreption des villes d'Orthez, Nabarrens, Pau & Tarbe.

Origine des Hagotes appellees vulgairement Cagotes.

Defense de ses familles.

Caractere & coutumes des habitans du pays de Beard dans nos jours.

Duché de Gascogne.

Discription des anciens limites de la Gascogne appellé Gascogna.

Origine du duché indépendant de la Gascogne.

Signification de cette vox Gascogne, différente de Basconia.

(1) Il devait y avoir parmi les réfugiés espagnols à Auch quelque imprimeur, car l'impression de *l'Historia de las Naciones Bascas* est correcte. A la même époque s'imprimait au même endroit un gros volume de Reinoso écrit pour excuser la conduite des *afrancesados*.

(2) Les mots en *italique* sont de la main de Zamàcola.

Histoire succincte des ducs de Gascogne & sa généalogie.

Persecution que souffrit la descendance de leur duc de Eudo qui le fut aussi d'Aquitanie.

Mort malheureuse de Lupe duc des Vascons dans le temps de Charles magne.

Amitiés des Gascons pour leurs ducqs.

Mort du duc Garsimire, le dernier de la race de Audo & retraite de ses fils aux Pyrennés du coté de l'Espagne.

Réunion de la Gascogne à la couronne de France.

Discription d'Auch en Gascogne.

Equivocation des historiateurs sur les voies d'Auch, Aucheta & Auchetanie.

Signification de la parole Auch differente de celle d'Auch.

Caractère & coutumes des habitans de la Gascogne.

Duché d'Aquitanie

Signification de la parole Aquitanie.

Description de l'ancien duché.

De ses limites en diverses époques.

Conquête de la ville de Toulouse par les Godes.

Et après par les Francs.

L'Aquitanie est reconquise de nouveau par Eudo.

Persécution de Pepin Ier contre les descendans de ce prince.

Charles magne rétablit les assemblées nationales du Champ de Mai qu'avait suspendu son grand père Charles Martel.

Il renouvele à ses habitans leur constitution, leurs libertés & leurs droits & prescrit les limites du pouvoir exécutif des Rois.

L'Aquitanie fut érigée en royaume.

Division de l'Aquitanie en deux duchés.

Les comptes des Poitiers s'adjugent ce titre.

Histoire & description de la ville de Toulouse.

Généalogie de leurs comptes souverins.

Histoire succincte du Tribunal de l'Inquisition de Toulouse & Carcassone.

Sentences qu'on donna & turbations qu'il y eut en diverses époques.

Accusation, procès & sentence contre les chevaliers Templaires.

Guerres de la Croisade.

Persécution contre l'heresie des Fratichels ou Beguinos.

Aparition des Pastoureaux dans le Languedox sous prétexte d'aller à la Terre Sainte.

De leurs excès & chatiment qui leur fut imposé.

Tumulte de Toulouse en 1336.

Incendie de Toulouse en 1463.

Edits, de pacifications avec les réformateurs de la religion.

Autre contre ceux là en 1568.

Scène sanglante de St. Barthélemy.

Edit de Nantes en 1598 rétablissant la tranquillité entre les parties de la religion.

Suit après l'histoire des villes de Montauban, Alby, Nismes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassone & Autres peuples counnus, avec la discription du canal de Languedoc, l'étimologie, ancienneté qui comprennent, succès mémorables qui sont arrivés & le caractère & coutumes des habitans de chacune de ses villes & de ceux de leurs campagnes.

Nous ignorons tout des dernières années de Zamàcola; il rentra sans doute en Espagne en 1820. Nous n'avons rien trouvé de plus sur lui dans les Archives départementales du Gers, le dépôt des prisonniers espagnols ayant été supprimé à Auch en 1819.

Il semble que la maison de Zamàcola était devenue sa propriété car nous retrouvons en 1839 un D. Agustin de Iza Zamàcola, premier secrétaire de la Sacramental de San Nicolas de Madrid, neveu de Simon-Bernardo de Zamàcola et sans doute descendant de Juan-Antonio qui donna «la descripción más antigua que conocemos, que es al propio tiempo la más detallada y extensa» (1) des grottes de Balzola dont il était propriétaire.

A. BRANET et J. BARADA

(1) Carmelo Echegaray: *Geografía general del País Vasco-Navarro. Provincia de Vizcaya*. Barcelona, Martín. sd. p. 229. Cette description de D. Agustín de Iza Zamacola se trouve dans le *Semanario Pintoresco Español*, t. IV (primero de la segunda serie) pp. 338 et siguientes.